

CONDITIONS PARTICULIERES – SERVICE DE STOCKAGE EN LIGNE

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que ALLSET peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse. Le service de hébergé.com ou l'envoi d'un courrier électronique au Client.

1. DEFINITIONS

Assistance technique : Service chargé de conseiller le Client lors de l'installation et de l'utilisation de son Service par la fourniture de conseils techniques ou le cas échéant de la documentation adéquate.
Client : Personne physique ou morale, signataire des conditions contractuelles générales et particulières d'ALLSET pour tout service souscrit auprès d'ALLSET y compris à titre gratuit.
Documentation : ALLSET met à la disposition du Client un ensemble d'outils et documentations accessibles sur le site ALLSET.
Données : Fichiers informatiques de tout type appartenant au Client et pouvant être stockés par l'intermédiaire du Service.
Identifiant Client : Compte Client pour tout service souscrit auprès d'ALLSET et permettant l'accès à l'interface de gestion.
Logiciels : Ensemble de programmes, procédés, règles et documentation, relatif au fonctionnement du système de traitement des données permettant d'accéder au Service
Service : Désigne le service fourni par ALLSET conformément au contrat souscrit par le Client à titre onéreux ou gratuit.
Site ALLSET : Site web de la société ALLSET
Synchronisation : Opération par laquelle l'espace de stockage local (Ordinateur, téléphone, tablette...) et l'espace de stockage distant (le Service) sont synchronisés, mis en concordance.

2. OBJET

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu d'ALLSET toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au service Le service de hébergé en connaissance de cause.

Les présentes ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles le Client s'engage auprès d'ALLSET.

Les présentes conditions générales de service complétées le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par ALLSET sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client, à toute commande par le Client de prestations de la société ALLSET.

Le Service proposé par ALLSET à titre gratuit est également régi par les présentes conditions générales de service.

Le service de hébergé est un service de stockage dématérialisé accessible via le réseau internet à partir de divers équipements (PC, téléphones portables, tablettes...) et par l'intermédiaire duquel le Client peut partager des données au sein de sa sphère privée.

Il est ici rappelé que le Service est un espace de stockage distant. Le Service permet également la publication de contenus via la création d'adresses URL par laquelle le Client peut donner accès à ses contenus.

Le Service s'apparente alors à un service de communication au public en ligne au sens de la loi.

Le Service requiert l'installation préalable du Logiciel pour pouvoir disposer de l'ensemble des fonctionnalités développées par ALLSET.

Le Client dispose de la possibilité de procéder à la Synchronisation de ses contenus. Cette fonctionnalité nécessite que la taille de l'espace de stockage local soit supérieure à celle de l'espace de stockage distant. A défaut, la Synchronisation ne pourra s'opérer.

La bande passante est limitée à 100 Mbit/s en montant et descendant. Le débit de connexion dépend également de la qualité de la connexion Internet du Client.

Dans le cadre de l'utilisation du Service, le transfert, la consultation, la suppression de données se fait par le Client directement depuis le Logiciel.

3. MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS

A la demande du Client, ALLSET SAS accepte de fournir et de laisser à la disposition du Client, qui l'accepte, pendant toute la durée du Contrat, les routeurs, IAD, terminaux téléphoniques et autres équipements informatiques ou de télécommunications mentionnés dans la commande de services (ci-après les « Equipements »).

ALLSET SAS fixera les frais applicables aux Equipements destinés à être utilisés avec le Service, et dont la fourniture a été prise en charge par ALLSET SAS, à compter du jour où ces équipements sont commandés par le Client.

Les Equipements sont mis à disposition du Client pendant la durée du Contrat, uniquement pour être utilisés dans le cadre du Service. Le Client s'engage à n'utiliser les Equipements que conformément à la documentation technique relative aux Equipements et le cas échéant selon les instructions et recommandations fournies par ALLSET SAS.

Il est formellement interdit au Client de conclure pour les Equipements toute cession des droits résultant du Contrat. Néanmoins, le Client s'engage personnellement à leur garde et à leur conservation et à ce qu'aucune détérioration ne survienne aux Equipements même du fait de leur usage.

A l'issue de la période de mise à disposition ou en cas de résiliation du Contrat, le Client doit restituer les Equipements en bon état de fonctionnement, d'entretien, accompagnés de leurs accessoires éventuels (câbles et autres). Les Equipements ainsi retournés le seront dans un « sur-emballage », sur lequel apparaîtront clairement la mention « Retour Equipements ALLSET SAS » ainsi que la référence du contrat et le nom du Client.

Le défaut de restitution des Equipements aux conditions spécifiées ci-dessus au premier jour ouvré suivant la période de mise à disposition entraînera au choix du ALLSET SAS :

a) La mise à disposition par ALLSET SAS au Client des Equipements au prix indiqué dans le Bon de Commande. Cette vente sous la condition suspensive de la levée d'option par ALLSET SAS est réputée parfaite entre les parties dès le jour de la signature du Contrat.

b) La reprise de possession des Equipements par ALLSET SAS ou tout mandataire de son choix, et ce, sans autorisation préalable du Client, celui-ci devant donner l'accès au ALLSET SAS ou à son mandataire aux Equipements afin de pouvoir procéder librement à leur reprise. Les frais occasionnés par ces opérations sont à la charge du Client.

La mise à disposition des Equipements énumérés par le Bon de Commande n'opère pas un transfert de propriété desdits matériels, mais les risques afférents aux Equipements du ALLSET SAS prêtés sont transférés au moment de la livraison dans les locaux du Client jusqu'à la restitution des Equipements ou à leur acquisition par le Client. Le Client s'engage en conséquence période pendant la de mise à disposition à souscrire toutes assurances nécessaires relatives aux Equipements et à leur usage.

En cas de tentative de saisie des Equipements, le Client doit en aviser sans délai ALLSET SAS, élever toute protestation et prendre toutes les réserves nécessaires pour faire connaître les droits du ALLSET SAS sur les Equipements. Si une saisie a lieu, le Client doit faire diligence à ses frais pour en obtenir la mainlevée.

Les Articles précédents ne s'appliqueront pas dans l'hypothèse où le Client, selon la mention expresse du Bon de Commande, acquière les Equipements auprès de ALLSET SAS. Dans cette hypothèse, les Equipements vendus le sont sous réserve de propriété jusqu'au paiement complet des Frais de Mise en Service à ALLSET SAS et bénéficie d'une garantie de douze (12) mois à compter de leur livraison.

4. OBJECTIFS DE QUALITE DE SERVICE

ALLSET SAS prendra en charge cinq jours sur sept (5/7), entre 9H00 et 18H00 les Défaillances de fonctionnement du Service, (i) sur incident détecté par ALLSET SAS ou (ii) le cas échéant signalé par le Client (ci après désignés indistinctement « **la Notification de Défaillance** ») qui devra apporter sa pleine coopération à ALLSET SAS pour déterminer la cause du problème afin de le résoudre. Toute Notification de Défaillance, dans le cas où la Défaillance est signalée par le Client, devra se faire par l'envoi d'un e-mail à l'adresse support@allset.fr, via le site Internet Allset et/ou par téléphone au numéro 01 49 38 12 22 ou toute autre adresse ou numéro ultérieurement communiqué au Client par ALLSET SAS. Le Client se verra remettre un numéro de Notification de Défaillance. En cas de Défaillance, ALLSET SAS s'efforcera de réaliser les objectifs de qualité de service suivants (ci-après individuellement désignés « **Objectif de Qualité de Service** ») :

Sur un mois, ALLSET SAS s'efforcera de rendre le Service disponible au moins 99% du temps (ci-après désignés « **Objectif de Disponibilité du Service** »), ce temps de disponibilité étant calculé sur la base des Notifications de Défaillance du Client adressé au ALLSET SAS au cours de la période susmentionnée. Le Client pourra si un Objectif de Disponibilité du Service n'est pas atteint durant un mois, sur demande, bénéficier auprès du ALLSET SAS d'un avoir égal à un pourcentage :

- des Frais Fixes payables au titre du mois au cours duquel est intervenue la Défaillance
- et de la moyenne des Frais d'Utilisations payables au titre des trois mois précédents le mois au cours duquel est intervenue la Défaillance et ce, tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

Objectif de Disponibilité du Service	Montant de l'Avoir
De 98 à 99%	5%
De 97 à 98%	10%
Moins de 97%	20%

ALLSET SAS s'efforcera de corriger tout problème ayant causé une Défaillance du Service dans le délai de quatre (8) heures à compter de la réception d'une Notification de Défaillance et de remplacer tout Equipement défaillant mis à disposition du Client ou vendu au Client en 48h (si la période de garantie est toujours en cours) dans les quatre vingt seize (96) heures à compter de la constatation par ALLSET SAS de la défaillance de l'Equipement (ci-après désignés « **Objectif de Rétablissement du Service** »). Aucune pénalité ne sera due par ALLSET SAS si l'Objectif de Rétablissement du Service n'est pas atteint.

Les pénalités libératoires mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas, et aucun avoir ne sera émis, pour la période au cours de laquelle le Service fait l'objet d'une Défaillance en raison de l'une des causes suivantes (ci-après individuellement désignés un « **Evénement Excusable** ») : (i) un équipement ou un service non fourni par ALLSET SAS (ii) les actes ou omissions du Client (iii) une maintenance planifiée (iv) un trafic du réseau qui excède la capacité du Service (v) les actes ou omissions des opérateur de télécommunication (vi) l'indisponibilité du Client, ou autre manquement de celui-ci, à coopérer raisonnablement avec ALLSET SAS afin de rétablir le Service.

L'émission par ALLSET SAS d'avoirs est soumise aux limites suivantes :

- le montant d'avoirs pour Objectif de Qualité de Service émis sur toute période de 30 jours consécutifs sera plafonné à 20% des Frais Fixes et des Frais d'Utilisation mensuels dus au titre du Service défaillant;
- les avoirs résiduels ne seront pas reportés à des périodes ultérieures.

La responsabilité d'ALLSET ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à ALLSET au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de ALLSET ("Cas de Force Majeure"), alors ALLSET, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 45 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

Soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration du Logiciel,
- mauvaise utilisation du Service par le Client ou par les utilisateurs auxquels il a permis l'accès à son espace de stockage, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgaration ou utilisation illicite du mot de passe créé par le Client,
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel ALLSET n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers titulaires de droits,
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.
- non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier du ou des fournisseurs d'accès du Client.

Si ALLSET est amené dans le cadre du Service à prendre toute mesure de protection requise pour la gestion de son infrastructure, il appartient au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données ou de celles des utilisateurs autorisés à accéder à son espace de stockage en cas de perte, d'altération ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément visée par les présentes. De même, l'ensemble des coûts pouvant intervenir pour la récupération de données demeure à la charge exclusive du Client. La responsabilité d'ALLSET ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de la perte ou de la détérioration de Données du Client ou des utilisateurs ayant accès à son espace de stockage. ALLSET n'assume de même aucune responsabilité quant à la diffusion des données stockées par le Client ou ses utilisateurs autorisés.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à ALLSET au titre des prestations réalisées.

ALLSET n'a pas vocation à connaître la nature des données stockées par le Client, en ce sens ALLSET décline toute responsabilité quant aux données pouvant être stockées, transférées ou échangées par l'intermédiaire du Service. Parallèlement, ALLSET se réserve la faculté de vérifier la conformité de l'utilisation faite par le Client du Service et dans ce cadre de vérifier la nature des Données transférées, stockés ou échangés par le Client. Dans cette hypothèse, si des contenus inappropriés sont identifiés par ALLSET, le Service du Client sera immédiatement suspendu et résilié de plein droit.

L'installation du Logiciel par le Client se fait sous son entière responsabilité. ALLSET garantit avoir pris toutes les précautions nécessaires à garantir la compatibilité de son service avec Windows et OSX et avec les équipements compatibles mais ne peut que mettre en garde le Client contre les risques inhérents à l'installation d'un logiciel sur son terminal.

ALLSET se réserve la possibilité de procéder à des opérations de maintenance sur l'infrastructure. Le Client reconnaît que le Service pourra être indisponible pendant toute la durée de cette opération de maintenance. ALLSET s'efforcera dans la limite du possible de limiter la durée et les perturbations générées par ces opérations.

De même, ALLSET se réserve la possibilité de prendre toute mesure de limitation susceptible de garantir la pérennité de l'Infrastructure, à titre non exhaustif : limitation de la bande passante, interruption de téléchargements montants ou descendants...

5. DUREE

La Période Initiale du Service fourni commencera à compter de la Date de Mise en Service. Les Périodes de Reconduction consisteront en des périodes successives d'un an et commenceront le jour suivant la fin de la Période Initiale.

Le montant des Frais de Résiliation Anticipée pour un Site Client sera calculé comme suit :

- soit à la somme des montants suivants, lorsque la résiliation prend effet pendant la Période Initiale:
 - a) le nombre de mois (ou partie de ceux-ci) restants dans la première année de la Période Initiale multiplié par 100% des Frais Fixes mensuels payables au titre du Service fourni sur ledit Site Client ; et
 - b) le nombre de mois (ou partie de ceux-ci) restants dans la Période Initiale, au-delà de sa première année, multiplié par 50% des Frais Fixes mensuels payables au titre du Service fourni sur ledit Site Client.
- soit à la somme des montants suivants, lorsque la résiliation prend effet pendant une Période de Reconduction :
 - a) 100% des Frais Fixes mensuels payables au titre du Service fourni sur ledit Site Client qui auraient normalement été dus, pendant une période de trois (3) mois calculée à compter de la date d'effet de la résiliation, si cette résiliation n'avait pas eu lieu;
 - b) Et le nombre de mois (ou partie de ceux-ci) restants de la Période de Reconduction, au-delà de la période de trois (3) mois ci-dessus, multiplié par 50% des Frais Fixes mensuels payables au titre du Service fourni sur ledit Site Client.

6. TARIFS ET COÛTS

En contrepartie de la fourniture des Services par le Prestataire, le Client devra lui payer les redevances et frais suivants :

- les Frais Initiaux ;
- les Redevances Mensuelles ;
- les Frais d'Utilisation sont facturés pour le trafic téléphonique généré par le Client conformément au tarif de l'ALLSET SAS en vigueur au jour de la facturation.

Les Frais d'Utilisation ou le montant des forfaits pourront être modifiés par ALLSET SAS à tout moment sous réserve d'en informer le Client au moins sept (7) jours à l'avance. Néanmoins, le Client pourra de plein droit refuser toute augmentation des Frais d'Utilisation et résilier le Contrat en cours sans Frais de Résiliation Anticipée en adressant une Notification au ALLSET SAS avec un préavis de trente (30) jours dans l'hypothèse où cette augmentation ne résultant pas d'une décision d'une autorité administrative nationale ou internationale ou de toute autre autorité compétente ou d'un événement échappant raisonnablement au contrôle de l'ALLSET SAS.

7. CONDITIONS D'APPLICATIONS - FULL ILLIMITE

En fonction du Bon de Commande signé par le Client, les comptes de téléphonie sur IP peuvent inclure la terminaison vers les appels :

- nationaux fixe en Illimité (appels vers des services de téléphonie en 01, 02, 03, 04, 05 et 09).
- nationaux mobiles (appels vers des services de téléphonie en 06 et 07)
- vers 40 destinations internationales : Canada Fixe, Royaume Uni Fixe, Portugal Fixe, Portugal Fixe OLO, Mayotte Fixe, Réunion Fixe, Suède Fixe, Suède VAS, Espagne Fixe, Irlande Fixe, Israël Fixe, Malte Fixe, Slovaquie Fixe, Hongrie Fixe, Irlande Fixe VAS, Chypre (Sud) Fixe, France Fixe, France Fixe OBL, Danemark Fixe, Allemagne Fixe VAS, Irlande Fixe OLO, Thaïlande Fixe, Pays Bas Fixe, Corée du Sud Fixe, Chine Mobile, Allemagne Fixe, Norvège Fixe, Guadeloupe Fixe, Guyane Française Fixe, Martinique Fixe, Roumanie Fixe, Canada Territoires du Nord Fixe, Chine Fixe, Etats Unis Fixe, Etats Unis Fixe OLO, Pologne Fixe, Luxembourg Fixe, Brésil Fixe, Thaïlande Mobile, Luxembourg Fixe VAS
- Cette facturation ne peut s'appliquer que dans les cas suivants:
 - le(s) téléphone(s) utilisé(s) par l'utilisateur est (ou sont) fourni(s) par ALLSET SAS, configuré(s) et administré(s) par ALLSET SAS. Le Compte ne peut en aucun cas être affecté à une passerelle ou un PABX autre que fourni par ALLSET S.A.S
 - ces offres ne s'appliquent que pour les particuliers et les entreprises dans le cadre d'un usage conversationnel et personnel. Elles ne s'appliquent pas pour les professionnels des télécommunications : opérateurs, téléboutiques, téléprospection, phoning, centre d'appels, cartes prépayés, services vocaux.
 - l'utilisateur n'utilise pas la fonction «mobilité» lui donnant accès à un couple login / mot de passe SIP.
 - l'utilisateur n'appelle pas au cours du mois plus de 150 numéros différents.
 - Les renvois d'appels ne sont pas inclus.

La terminaison des appels nationaux fixes pour les Utilisateurs ne répondant pas à ces critères sera facturée à la minute selon la tarification. ALLSET SAS se réserve la possibilité de facturer ces minutes rétroactivement et de suspendre immédiatement l'illimité sur ces comptes, en cas de non respect de ces conditions, d'utilisation frauduleuse ou « non » raisonnable de l'offre.

8. CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes. Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. ALLSET dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe générés par le Client. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle d'ALLSET. En cas d'une demande de changement du mot de passe par le Client, ALLSET se réserve la faculté de facturer ce service au temps passé sur cette opération.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service consécutif à toute utilisation, par lui-même, les membres de son entourage ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers (droit à l'image, droit au respect de la vie privée...) et s'assure à ce titre que les données stockées par lui-même ou par les utilisateurs autorisés respectent ces dispositions.

Le Client demeure seul propriétaire des données et fichiers qu'il transfère et/ou stocke sur le Service.

Le Client s'interdit de transférer, stocker, copier, partager des données pour lesquelles il ne disposerait pas de l'ensemble des droits ou à défaut de l'autorisation des ayants droit.

Le Client assume l'entière responsabilité du partage des fichiers stockés sur son Service. Par ailleurs, il s'engage à ne pas partager les données stockées sur le Service dans le cadre d'une communication publique, en dehors de la sphère privée.

ALLSET rappelle au Client que le Service n'a pas vocation à être utilisé pour de l'échange massif de fichiers et en ce sens ALLSET se réserve la possibilité d'effectuer des mesures de contrôle pour vérifier la bonne utilisation du Service par le Client.

Le Client s'interdit d'utiliser de stocker et/ou partager de contenus de nature à porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, incitatifs à la haine raciale, négationnistes, révisionnistes, violents, obscènes, diffamatoires, zoophiles, pédopornographiques, pornographiques...

Le Client se porte fort du respect des engagements pris au titre des présentes par les utilisateurs auxquels il permet l'accès à son espace de stockage. Le Client s'engage à vérifier que les transferts de fichiers effectués par l'intermédiaire du Logiciel sont effectivement réussis.

ALLSET décline toute responsabilité en cas d'échec lors de la procédure de transfert ou de téléchargement de fichiers à destination de l'espace de stockage du Client. Il appartient au Client de prendre toutes les dispositions requises pour vérifier qu'un fichier transféré est bien stocké sur le Service et qu'il n'est pas compromis ou altéré. De même, le Client reconnaît qu'il pourra être amené à transférer de nouveau un fichier dans l'hypothèse où son précédent transfert aurait été interrompu.

ALLSET rappelle au Client que l'utilisation du Service par l'intermédiaire de l'internet mobile peut faire l'objet d'une facturation par son opérateur téléphonique, ce qu'il appartient au Client de vérifier. ALLSET décline toute responsabilité dans l'hypothèse où l'utilisation du Service par le Client entraînerait une facturation par un autre opérateur tiers au présent contrat.

Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour ALLSET de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels ALLSET pourrait prétendre.

Le Client s'interdit toute utilisation commerciale du Service, de même il s'engage à utiliser le Service en bon père de famille.
Le Service se destine aux entreprises, de ce fait il n'a pas vocation à faire l'objet d'une utilisation vers le grand public.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait d'ALLSET. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande d'ALLSET à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir ALLSET de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre ALLSET et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client s'engage à informer ALLSET dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 8 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

Le Client, pour tout contact avec ALLSET, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

Le Client peut communiquer les contenus de son choix. Il détermine seul la durée d'accès aux dits-fichiers et assume l'entière responsabilité de cette publication. De même, le Client s'interdit toute publication de contenus pour lesquels il ne serait pas titulaire de l'ensemble des droits et/ou de l'autorisation des ayants droit.

ALLSET se réserve la possibilité de suspendre sans préavis toute publication de contenus faisant l'objet d'une réclamation ou notification. De même, s'il apparaît que les fichiers mis à disposition représentent un risque en termes de sécurité (fichier malveillant...).

L'indexation des contenus publiés par les tiers est strictement interdite, ALLSET se réserve la possibilité de prendre toute mesure technique ou juridique requise pour faire cesser cette activité.

ALLSET rappelle au Client que dans le cadre du Service, ALLSET sera amenée à conserver un ensemble de données personnelles pour répondre à ses obligations réglementaires et judiciaires.

A ce titre, les informations telles que « nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, téléphones, adresses IP de connexion » seront conservées par ALLSET pendant toute la durée de la relation contractuelle et jusqu'à douze mois à compter de l'expiration du Service.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. ALLSET s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraaires dans les conditions particulières. Seules les filiales d'ALLSET peuvent y avoir accès.

Le Client reconnaît également qu'ALLSET peut être amenée à communiquer ses informations à la demande d'autorités administratives, réglementaires ou judiciaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Il peut exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant par courriel à l'adresse électronique : hhermenault@allset.fr ou encore par courrier postal à l'adresse :

ALLSET, Central II, 460 clos de la courtine 93160 Noisy-Le-Grand.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement ALLSET, Central II, 460 clos de la courtine 93160 Noisy-Le-Grand.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. ALLSET s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraaires dans les conditions particulières. Seules les filiales d'ALLSET peuvent également y avoir accès.

Par ailleurs, le Client est entièrement et exclusivement responsable du respect par ses soins de l'ensemble des règles résultant de la loi Informatique et Libertés. A cet égard, en qualité de responsable du traitement des données à caractère personnel qu'il pourrait être amené à traiter dans le cadre de l'utilisation du Service, il s'engage à procéder, auprès de la CNIL, à toute démarche appropriée et à assurer l'information des personnes concernées.

ALLSET s'engage à mettre en place toutes les mesures requises pour garantir la sécurité des données du Client. Les données sont uniquement stockées sur des serveurs localisés sur le territoire français.

Les connexions effectuées par le Client à destination du Service sont cryptées par l'intermédiaire du protocole SSL (Secure Sockets Layer) quelque soit la nature de la connexion : Lecture, transfert ou téléchargement...

ALLSET a pris l'ensemble des mesures techniques nécessaires à la préservation de la confidentialité des données du Client.

Les données stockées sur le Service sont strictement partitionnées de manière à ce qu'elles ne puissent être accessibles que par le Client et en aucun cas par un autre Client titulaire d'une offre Le service de hébergé.

ALLSET prend l'ensemble des mesures de sécurité physique visant à empêcher l'accès physique aux Infrastructures sur lesquelles sont stockées les données du Client par des personnes non autorisées.

ALLSET s'engage à ne pas intervenir sur les données du Client en dehors de la faculté de dupliquer les contenus de l'espace de stockage au sein de l'infrastructure Le service de hébergé à la seule fin de garantir la redondance du Service en cas d'interruption éventuelle.

ALLSET se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique un mois à l'avance si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Client.

Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

ALLSET se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la société ALLSET, et extérieure à ses moyens techniques.

Par ailleurs, le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par ALLSET :

- s'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme aux présentes conditions générales ;
- si ALLSET reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées, ou par un tiers, dès lors que le caractère signalé apparaît comme illicite ou de nature à engager la responsabilité d'ALLSET ;
- si les coordonnées indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées.